



Besoin d'aide toute d'urgence

Par **cantalou**, le **28/04/2009** à **19:57**

Bonjour, j'ai besoin d' aide voila mon frere ses marie en ALGERIE puis elle et reste 2mois avec lui, puis s'est enfuit avec un homme a LYON.Mes question et peux t'il divorcee en france est a alger ma deuxieme question et vu que cette homme pose plainte contre toute ma famille puis je poser plainte contre lui car ici au cantal en me dit que non.

Pour moi il a passer plaite car je le menasse, l'insulte par telephone h24 que puis je faire moi j'en suis malade

(Elle et venue rien que pour les papiers)
Merci de bien vouloir m'aide (desolee pour les fautes)

Par **citoyenalpha**, le **01/05/2009** à **22:35**

Bonjour

si j'ai bien déchiffré

votre frère s'est marié avec une algérienne à Alger. Puis sa femme a quitté le domicile conjugal avec un autre homme.

Si votre belle soeur a pu venir en France c'est que le mariage a été transcrit sur les registres d'état civil français. En conséquence le divorce est à demander en France.

Votre frère peut écrire à la préfecture pour les informer de la rupture de la vie commune avec

sa femme au bout de 2 mois.

Concernant les dépôts de plainte inutile sans motif légal et arrêter de l'appeler cela ne sert à rien vous lui donner uniquement des arguments pour déposer plainte contre vous.

Votre frère doit déposer une demande en divorce pour faute auprès du tribunal de grande instance.

Restant à votre disposition.